



A.P.E.E.R – Accompagner les Personnes à l'Epanouissement, l'Education et la Réussite

Association : Loi 1901

Siège Social : Castel des Bruyères – 2 Route de Vernon – 27510 TILLY

SIRET : 780 848 990 00013 – CODE APE : 87.10B

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

**A.P.E.E.R – Accompagner les
Personnes à l'Epanouissement,
l'Education et la Réussite**

Association Loi 1901

Siège Social : Castel des Bruyères

2 Route de Vernon

27510 - TILLY

780 848 990 RCS EVREUX

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 Décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.P.E.E.R – Accompagner les Personnes à l'Epanouissement, l'Education et la Réussite relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport ».

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

12

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Paragraphe – Changement de méthode ou d'estimation et impact », page 1 de l'annexe, exposant les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03, modifiant le règlement ANC n°2018-06 applicable aux associations, et en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



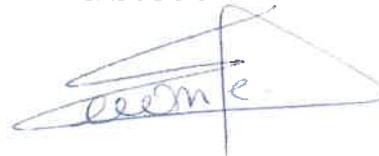
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EVREUX, le 18 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS SCOGEX



Société Commissaire aux Comptes
Représentée par Virginie LECOMTE

BILAN

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 (12 mois)			EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 (12 mois)
	BRUT	AMORT. et PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais Etablissement				
- Autres immobilisations incorporelles	69 600	62 826	6 775	106
- Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains	514 855	188 933	325 922	333 568
- Constructions	16 254 193	7 931 622	8 322 571	8 542 509
- Installations techniques, matériel et outillage	1 271 615	914 605	357 010	147 937
- Autres immobilisations corporelles	2 577 142	2 213 266	363 876	388 426
- Immobilisations incorporelles en cours	21 721		21 721	132 114
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
- Participations & créances rattachées à des participations	177 500	151 240	26 260	59 100
- Autres titres immobilisés	191 868		191 868	191 868
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	16 569		16 569	17 076
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 095 062	11 462 493	9 632 569	9 812 702
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
- Matières premières, approvisionnement	8 625		8 625	7 617
- En-cours de production de biens et de services				
- Produits intermédiaires et finis				
- Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
AUTRES CREANCES				
- Créances redevables et comptes rattachés	1 633 107	3 606	1 629 501	1 537 197
- Autres créances	282 557		282 557	220 158
- Charges constatées d'avance	21 094		21 094	29 645
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 060 004		1 060 004	1 560 004
DISPONIBILITES	6 151 417		6 151 417	5 756 711
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 156 804	3 606	9 153 198	9 111 332
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	30 251 866	11 466 099	18 785 767	18 924 034

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

APEER - COMBINE
BILAN

P A S S I F	EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 (12 mois)	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 (12 mois)
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	1 500 000	1 500 000
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
RESERVES		
- Excédent affectés à l'investissement	3 240 598	3 228 879
- Réserves compensation des déficits	1 985 288	1 930 144
- Réserves de couverture BFR (réserve de trésorerie)		260 223
- Autres réserves	1 428 346	1 136 045
REPORT A NOUVEAU		
- Report à nouveau (gestion non contrôlée)	(173 130)	(152 464)
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification		
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
- Dépenses non opposables au tiers financeurs	(530 609)	(537 939)
RESULTAT DE L'EXERCICE	209 515	299 345
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SUR BIENS NON RENOUVELABLES	768 385	934 929
PROVISIONS REGLEMENTEES		
- Couverture du BFR		
- Amortissements dérogatoire & provisions pour renouvellement immo		
- Réserves des plus values nettes d'actif	3 013	3 013
TOTAL FONDS PROPRES	8 431 406	8 602 174
Provision pour risques	161 143	128 443
Provision pour charges	73 312	158 071
Fonds dédiés	1 908 400	1 893 209
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	2 142 855	2 179 723
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	5 800 684	6 055 981
Avances et acomptes reçus sur Commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	568 676	547 002
Dettes sociales et fiscales	1 129 122	1 054 875
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 000	21 109
Autres dettes	98 310	34 193
Produits constatés d'avance	609 714	428 976
TOTAL DETTES	8 211 506	8 142 137
Ecart conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	18 785 767	18 924 034

Visa pour identification
SCOGEX
Commissaire aux Comptes

APEER - COMBINE
COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 (12 mois)	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 (12 mois)
Produits d'exploitation		
- Ventes		
- Production vendue		
> prestations de services	1 540 118	1 618 237
> divers	88 885	92 665
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Dotations et produits de tarifications	11 645 770	11 363 353
- Subventions d'exploitation	217 021	1 830
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	119 199	62 795
- Produits de cession des immobilisations	4 447	
- Utilisation des fonds dédiés	362 841	
- Autres produits	1 063 730	1 103 432
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	15 042 012	14 242 311
Charges d'exploitation		
- Achats marchandise		
- Achats d'autres approvisionnement	98 882	90 894
- Achats non stockés de matière et fourniture	1 001 461	895 475
- Services extérieurs et autres	4 105 836	3 924 212
- Impôts, taxes et versements assimilés (sur rémunérations)	554 269	537 854
- Charges de personnel		
> Salaires et traitements	5 577 264	5 605 902
> Charges sociales	2 045 136	2 037 686
- Dotations aux amortissements (sur immobilisations)	829 085	772 487
- Dotations aux dépréciations et aux provisions		
> sur actif circulant		
> pour risques & charges d'exploitation	56 746	181 812
- Valeur comptable des immobilisations cédées	3 947	
- Report en fonds dédiés	378 032	
- Autres charges	83 650	6 962
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	14 734 311	14 053 284
RESULTAT D'EXPLOITATION	307 701	189 026
Produits financiers	113 139	159 496
Charges financières	208 322	301 814
RESULTAT FINANCIER	(95 183)	(142 318)
Produits exceptionnels		260 925
Charges exceptionnelles		20 010
RESULTAT EXCEPTIONNEL		240 914
Impôts sur les sociétés	3 003	2 721
- Utilisation des fonds dédiés		426 635
- Report en fonds dédiés		412 192
RESULTAT COMPTABLE	209 515	299 345

Visa pour identification
*SCOGEX
Commissaire aux Comptes*

Annexe des Etats de Synthèse au 31 Décembre 2025

1 - Préambule

L'exercice social clos le 31 Décembre 2025 a une durée de 12 mois

L'exercice précédent clos le 31 Décembre 2024 avait une durée de 12 mois

Le total du produit de tarification et prestations de l'exercice s'élève à : 13 274 773 €

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de : 18 785 767 €

Le résultat net comptable de l'Association est un déficit de : -23 483 €

Le résultat net comptable des Etablissements est un excédent de : 232 998 €

2 - Evénements significatifs et faits caractéristiques :

Evénements marquants de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est à signaler

Changement de méthode ou d'estimation et impact

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2018-06, en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changement de comptabilisation :

- En terme de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;

Les reprises de subventions d'investissement figurent dans le résultat d'exploitation au même niveau que les subventions d'exploitation ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation.

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

Les remboursements reçus des OPCO en cas de prise en charge de formation professionnelle figurent en compensation des charges de formations ;

Les avantages en nature, les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :

Les reprises de fonds dédiés apparaissent désormais en produits d'exploitation, les dotations sur fonds dédiés apparaissent en charges d'exploitation ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « autres produits »

- Présentation du bilan :

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les autres créances.

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

3 - Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Par dérogation aux principes comptables, l'amortissement des immobilisations commence au 1er Janvier N+1.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu prendre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Créances :

Les créances, dont les créances sur Organismes Sociaux sont évaluées à leur valeur nominale. Ces créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Méthode comptable sur l'ESAT commercial :

Pour cette entité commerciale, il convient de noter que l'intégralité des écritures comptables sont comptabilisées en conformité avec le plan comptable des établissements et services sociaux et médico

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

4 - Notes sur le bilan actif :

Actif immobilisé

▪ Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 458	7 142	0	69 600
Immobilisations corporelles	19 863 731	789 498	35 424	20 617 805
Immobilisations corporelles en cours	0	21 721	0	21 721
Immobilisations financières	386 443	8 024	8 530	385 936
TOTAL	20 312 632	826 385	43 954	21 095 062

▪ Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 352	474		62 826
Immobilisations corporelles	10 451 293	828 611	31 477	11 248 427
Immobilisations financières	118 400	32 840		151 240
TOTAL	10 632 045	861 925	31 477	11 462 492

▪ Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissem Dépréciation	Valeur nette	Durée
Immobilisations incorporelles	69 600	62 826	6 775	5 ans
Immobilisations incorporelles en-cours			0	Non Amort
Terrains	284 725		284 725	Non Amort
Agencements terrains	230 130	188 933	41 196	10 à 50 ans
Constructions sol propre	15 237 331	7 263 796	7 973 535	10 à 50 ans
Agcts constructions sur sol propre	1 016 861	667 826	349 035	10 à 50 ans
Agcts constructions sur sol autrui			0	5 à 10 ans
Matériels & outillages	1 271 615	914 605	357 010	3 à 5 ans
Installations générales	29 687	1 553	28 134	5 à 20 ans
Matériels de transport	750 359	583 614	166 744	5 à 10 ans
Matériel bureau & informatique	326 629	298 398	28 231	3 à 7 ans
Mobilier	306 308	275 559	30 749	3 à 10 ans
Autres Immobilisations	1 164 160	1 054 143	110 017	4 à 10 ans
Immobilisations corporelles en-cours	21 721		21 721	Non Amort
Immobilisations financières	385 936	151 240	234 696	Non Amort
TOTAL	21 095 062	11 462 493	9 632 569	

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	2025	2024
Factures à établir	0	0
Avoirs à recevoir	14 547	148
Organismes Sociaux	0	0
Etat	0	0
Autres produits à recevoir	156 591	152 067
TOTAL	171 138	152 215

Etat des créances

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigible à un an au plus.

Provisions pour dépréciation

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Comptes de tiers Clients	10 319	7	0	6 719	3 607
Comptes de tiers Autres					0
TOTAL	10 319	7	0	6 719	3 607

Evaluation des éléments fongibles

	Valeur comptable	Valeur de marché	Ecart marché / compta
Valeurs mobilières	1 060 004	1 069 220	9 216

5 - Notes sur le bilan passif :

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

Fonds associatifs et réserves

Libellé des postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 500 000	0	0	1 500 000
Réserves	6 555 291	401 057	302 117	6 654 232
Total des fonds associatifs et réserves	8 055 291	401 057	302 117	8 154 232

Reports à nouveau et autres fonds associatifs

Libellé des postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Report à Nouveau - Association	-7 281		56 735	-64 016
Report à Nouveau - ESAT Commercial	-145 183	36 069	0	-109 114
Report à Nouveau - Financeur (M22 Bis)	-537 939	33 823	26 493	-530 609
Total des autres fonds associatifs	-690 403	69 892	83 228	-703 739

Provisions réglementées

Libellés	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise (Utilisée)	Reprise (Non Utilisée)	A la clôture
Réserve des plus values	3 013				3 013
TOTAL	3 013	0	0	0	3 013

Fonds dédiés

Libellés	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise (Utilisée)	Reprise (Non Utilisée)	A la clôture
Fonds dédiés : Invest (M22Bis)	1 555 381	261 000	195 584		1 620 797
Fonds dédiés : Fonctionnement	267 977	106 163	148 537		225 603
Fonds dédiés : Dons Manuels	69 851	10 869	18 720		62 001
TOTAL	1 893 209	378 032	362 841	0	1 908 400

Provisions pour risques et charges

Libellés	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise (Utilisée)	Reprise (Non Utilisée)	A la clôture
Provisions pour risques	77 243	0	17 800		59 443
Provisions pour charges	158 071	7 321	92 080		73 312
Engagements fin de carrière	51 200	53 100	2 600		101 700
TOTAL	286 514	60 421	112 480	0	234 455

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	5 788 232	266 211	973 309	4 548 712
Concours bancaires	0	0		
Dettes financières diverses	12 452	12 452		
Fournisseurs	568 676	568 676		
Dettes fiscales & sociales	1 129 122	1 129 122		
Dettes sur immobilisations	5 000	5 000		
Autres dettes	98 310	98 310		
Produits constatés d'avance	609 714	609 714		
TOTAL	8 211 506	2 689 485	973 309	4 548 712
Emprunts contractés sur la période	12 000	Emprunts remboursés sur la période		254 777

Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	2025	2024
Emprunts et dettes établissement de crédit	12 452	12 972
Fournisseurs	106 901	51 883
Dettes sociales & Fiscales	627 944	631 559
Dettes fiscales	0	0
Autres dettes		
TOTAL	747 297	696 414

Visa pour identification

SCOGEX

Commissaire aux Comptes

6 - Notes sur le compte de résultat :

Ventilation du produit de tarification

Produit de Tarification	2025	2024
Financement Etat	8 255 027	8 038 954
Financement Département	3 390 743	3 324 399
Activités Commerciales	738 894	843 032
Activités Annexes	890 108	867 869
TOTAL	13 274 773	13 074 254

Composantes du résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

	2025	2024
Produits financiers	113 139	159 496
Produits financiers de participations	11	11
Produits nets sur cession de V.M.P.	40 773	81 609
Reprises sur provisions pour risques financiers		
Autres produits financiers	72 356	77 877
Charges financières	208 322	301 814
Intérêts et charges assimilées	175 482	183 414
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
Dotations financières aux amortissements et provisions	32 840	118 400
Autres charges financières		
RESULTAT FINANCIER	-95 183	-142 318

Tableaux relatifs aux produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel peut se décomposer de la manière suivante :

	2025	2024
Produits exceptionnels	0	260 925
Sur opérations de gestion		19 770
Sur opérations en capital		166 544
Mouvements Immobilisations		
Autres produits exceptionnels		74 611
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles	0	20 010
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Mouvements Immobilisations		
Autres charges exceptionnelles		20 010
Dotations aux provisions		
Impôt sociétés		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	240 914

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

7 - Engagements hors bilan

Engagements donnés, reçus ou réciproques

▪ Engagements donnés

Nature de l'engagement et identité du bénéficiaire si connu ou individualisé	Montant
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties	
TOTAL	0

▪ Engagements reçus

Nature de l'engagement et identité du donneur si connu ou individualisé	Montant
Avals, cautions et garanties	
TOTAL	0

▪ Engagements réciproques

Nature de l'engagement	Montant
Commandes en cours d'immobilisations Crédit-bail	
TOTAL	0

▪ Dettes garanties par des sûretés réelles

Postes concernés	Dettes garanties
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit - Garantie : Privilège preteur denier Montant initial : 270 000 €	19 406
TOTAL	19 406

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

Autres Informations

▪ Engagement Hors Bilan des Indemnités de Fin de Carrière

Paramètres retenus pour le calcul de l'Engagement	Indice
Age de Départ à la retraite	62
Evolution Annuelle des Salaires	1%
Taux Monétaire	1%
Taux de Charges Patronnales	45%
Taux de Taxe sur les Salaires	8%
Table de Mortalité	TV 88/90
Turn Over	Faible

Présentation de l'Engagement et Statistiques	Montants
Engagement total à la clôture de l'exercice	285 200
(*) Dont Engagement provisionné dans les comptes	101 700
Engagement Net hors Hors-Bilan	183 500
<i>Nombre de salariés concernés</i>	167
<i>Engagement moyen par salarié</i>	1 749
<i>Moyenne d'âge des salariés à la clôture de l'exercice</i>	44.2

L'Association ne détient pas de contrat d'assurance pour couverture des indemnités de départ à la retraite.

(*) Par dérogation, seuls les départs prévus à court terme sont provisionnés afin de limiter l'impact sur les comptes de ces départs dont les indemnités prévues par la convention collective, peuvent être significatives.

▪ Rémunération des Dirigeants

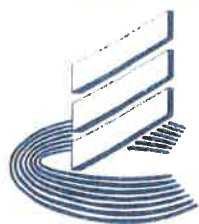
Tous les membres du Conseil d'Administration siègent bénévolement.

Visa pour identification

SCOGEX
Commissaire aux Comptes

▪ Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Date clôture dernier exercice	Capital Social	CA HT	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	VNC Titres
SASU TES	31-déc.-25	175 000	360 506	23 757	100.0%	23 760



A.P.E.E.R – Accompagner les Personnes à l'Epanouissement, l'Education et la Réussite

Association : Loi 1901

Siège Social : Castel des Bruyères – 2 Route de Vernon – 27510 TILLY

SIRET : 780 848 990 00013 – CODE APE : 87.10B

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

**A.P.E.E.R – Accompagner les
Personnes à l'Epanouissement,
l'Education et la Réussite**

Association Loi 1901
Siège Social : Castel des Bruyères
2 Route de Vernon
27510 - TILLY
780 848 990 RCS EVREUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTE
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Exercice clos le 31 Décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

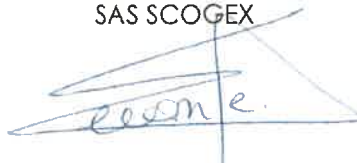
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Evreux, le 18 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS SCOGEX



Société Commissaire aux Comptes
Représentée par Virginie LECOMTE